

Pilote de locomotive



Nature des tâches

Les pilotes de locomotive conduisent les trains de voyageurs ou de marchandises, le jour ou la nuit, en semaine ou les week-ends. Ils portent la responsabilité de milliers de personnes ou de tonnes de marchandises et garantissent sécurité et respect des horaires. Au départ ils se renseignent sur le parcours (vitesses, stations, travaux en cours) et effectuent les contrôles d'usage. En route, ils observent instruments, signaux et limitations de vitesse. En cas d'imprévu, il s'agit de garder son sang-froid pour prendre rapidement les décisions qui s'imposent. Au terme d'un tour de service ils signalent d'éventuelles anomalies. Ils participent occasionnellement au service des manœuvres.

Conditions d'admission

Posséder un certificat fédéral de capacité de 3 ou 4 ans, de préférence dans une branche technique (métallurgie, mécanique, électricité) ou une maturité gymnasiale; connaissances orales souhaitées d'une seconde langue nationale ; examen d'admission et examen médical (excellentes acuités visuelle et auditive).

Aptitude à travailler de façon indépendante, flexibilité face aux horaires de travail, ponctualité, résistance nerveuse.

Formation

Il s'agit d'une seconde formation. Sa durée varie selon les objectifs visés (environ 13 - 15 mois pour le transport voyageurs). Structurée en modules, elle comprend une partie théorique suivie de perfectionnements axés sur la pratique (Bienne, Genève, Lausanne). Si la formation s'effectue sous contrat avec une entreprise, on verse un salaire, variable - à moins qu'il s'agisse d'un-e candidat-e indépendant-e.

Perspectives

Formation interne par les entreprises, par exemple sur TGV, RER, etc. Maître-sse de conduite, formateur/-trice, accès à des postes de direction dans diverses sections comme la gestion, le recrutement, le pilotage.